

Selon le décret n°2021-955 du 19 juillet 2021, la loi du 25 juillet 2021 (en cours), les informations du Ministère des sports dans leur version du 21 juillet 2021 et les décisions de la Ville de Sassenage

EQUIPEMENT SPORTIF	
LIEUX / EQUIPEMENTS SPORTIFS	PISCINE TYPE X de 4ème CATEGORIE
ACCUEIL	<ul style="list-style-type: none"> - PASS SANITAIRE OBLIGATOIRE au 1er entrant (registre d'identification à tenir pour les contrôleurs) - Il est recommandé de venir et repartir en portant déjà son maillot de bain sur soi - amener son matériel individuel, si possible son gel hydro alcoolique et sa bouteille d'eau marquée à son nom - Passage obligatoire aux sanitaires pour se laver les mains, sauf si nettoyage des mains avec une solution hydro alcoolique individuelle, à l'arrivée et au départ du site, en suivant le sens de circulation établi par la Ville - éviter les croisements de personnes dans les endroits restreints. - Port du masque OBLIGATOIRE à toute personne de + de 11 ans (fortement recommandé dès l'âge de 6 ans) dans tous les déplacements à l'intérieur de l'équipement en dehors de la pratique sportive. - Un registre (feuille de présence - coordonnées des pratiquants) doit être tenu par l'utilisateur du créneau pour le communiquer aux autorités sanitaires si besoin - L'association ne devra en aucun cas déverrouiller les accès des portes principales à l'équipement pour éviter toute entrée non prévue. Elle devra s'organiser en interne pour faire rentrer les pratiquants en une seule fois (rdv devant l'équipement par exemple).
CRENEAUX ATTRIBUES	Les créneaux habituels validés au titre de la saison 2021 - 2022
BASSIN	1 personne pour 4m ² (2m entre chaque personne) en statique ou en dynamique, sauf lorsque, par sa nature même, l'activité sportive ne le permet pas
LOCAUX DE RANGEMENT	Pas de prêt de matériel communal
VESTIAIRES	<ul style="list-style-type: none"> - Uniquement accès aux vestiaires collectifs dont les places ont été délimitées (cabines individuelles fermées) - 7 places de déshabillage disponibles côté femmes et 7 côté hommes + 1 dans la cabine pour PMR - Pas de mélanges de groupes différents - Pas de casiers : effets personnels à amener dans un sac sur les bancs au bord du bassin - Prendre une douche obligatoire avant baignade en respectant la distanciation physique - L'usage des sèche-cheveux est interdit
SANITAIRES	AUTORISES ET REGULES : respect de la distanciation physique
ENTRETIEN	Prise en charge de l'entretien des surfaces contact par l'utilisateur en l'absence de personnel communal par signature du protocole d'usage
SENS DE CIRCULATION	Entrée par l'accueil, changement dans les vestiaires collectifs, utilisation des communs, sortie par les vestiaires

Respect de la doctrine générale : gestes barrières - distanciation physique - affichage des consignes et information sur les entrées - sorties

CONSEILS pour les utilisateurs : désigner un responsable COVID-19 qui contrôlera le PASS SANITAIRE, rappellera et fera appliquer les consignes sanitaires